



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19 h 30 le mardi, 17 décembre 2019, **au site des Anciens-Presbytères-de-Saint-Constant situés au 244, 246 et 248, rue de la Fabrique à Saint-Constant**, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à ladite demande :

- a) **116, 118, 120, MONTÉE SAINT-RÉGIS ET 87 ET 91, RUE DU GÉRANIUM – LOT 6 331 755 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2019-00139 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17. La demande est présentée par Les Constructions DDC Inc.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

La compagnie requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme lequel découle de l'aménagement des aires de stationnement extérieures du projet intégré de quatre (4) bâtiments multifamiliaux de 28 logements avec garage souterrain sur la montée Saint-Régis.

Plus spécifiquement, les aires de stationnement extérieures seraient recouvertes à 100% en asphalte alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise que les aires de stationnement de plus de 10 cases doivent être composées à au moins 50% de revêtement perméable ou ayant un indice de réflectance d'au moins 29.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que les aires de stationnement extérieures soient recouvertes à 100% en asphalte.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 novembre 2019.

Me Linda Chau
Greffière adjointe